



*Taxe d'apprentissage 2023
Mieux vivre ensemble...*





Taxe d'apprentissage 2023

L'ADAPEI de l'Orne est une association de loi 1901 créée par et pour des parents, des amis et des personnes en situation de handicap mental, avec la mission de promouvoir et de défendre les intérêts de ces personnes par la mise en œuvre des solutions adaptées à leurs besoins.

Adhérente de l'UNAPEI, Union nationale des associations de parents de personnes handicapées, l'association, présidée par Thierry Mathieu depuis juin 2006, accueille 30 établissements et services répartis dans le département, environ 1 100 personnes, enfants ou adultes de tous âges. Elle emploie près de 800 professionnels.



- Les établissements médico-sociaux et les Entreprises Adaptées de l'Adapei de l'Orne peuvent percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories « ouvriers qualifiés » et « économie sociale et familiale »
- Dans ce contexte social, il est important de mettre un coup de projecteur sur des solutions comme l'alternance et l'apprentissage.

En versant leur contribution auprès de nos structures habilitées, les entreprises font d'une obligation légale un acte solidaire. Elles contribuent à l'insertion sociale, professionnelle et au maintien dans le travail des personnes en situation de handicap. Pour l'année 2021, le taux de chômage reste toujours deux fois supérieur à la moyenne nationale pour les personnes en situation de handicap. Le handicap est pour la troisième année consécutive en première position, devant l'origine et l'état de santé, des motifs de saisine du Défenseur des droits pour des faits de discrimination.

Votre entreprise est porteuse de valeurs **solidaires**, **inclusives**, **concrètes** et **durables**. Vous pouvez faire un acte de solidarité en choisissant de verser votre taxe d'apprentissage auprès de nos Instituts médico-éducatifs (IME), nos Esat, Établissements et services d'aide par le travail et nos Entreprises Adaptées.



Vous pouvez vous acquitter de votre taxe jusqu'au 31 mai 2023





Les Instituts médico-éducatifs au sein de l'Adapei de l'Orne

L'Adapei de l'Orne gère 3 instituts médico-éducatifs qui accompagnent des enfants, des adolescents et de jeunes adultes, de 3 à 20 ans dont la déficience intellectuelle se situe sur des degrés différents. Ces structures médico-sociales permettent à des adolescents de 14 à 20 ans d'acquérir un enseignement professionnel à la mesure de leurs possibilités, afin de les préparer à une orientation vers le monde du travail.

Votre contribution est un tremplin pour l'avenir de nos jeunes.

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage aux IME de l'Adapei de l'Orne ?

Par le versement de la taxe, vous nous permettez d'assurer :

- le **développement** de compétences des jeunes ;
- le **matériel** pour les ateliers spécialisés ;
- les **actions de prévention** en sécurité routière auprès des enfants et des adolescents ;
- les **équipements** en adéquation avec les besoins des IME ;
- la **formation au permis AM**, catégorie de permis de conduire français autorisant son titulaire à conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur dès l'âge de 14 ans ;
- les **moyens de conduire des projets pédagogiques** innovants au service du handicap.





Unisat 61

Unisat 61 est depuis le 4 janvier 2017 l'entité de fusion des cinq Etablissements et Services d'Aide par travail (Esat) implantés dans l'Orne :

- ▶ Site de Bellevue à Alençon ;
- ▶ Site Beauregard à la Ferté-Macé ;
- ▶ Site Bocage à Flers ;
- ▶ Site de la Frémondrière à L'Aigle ;
- ▶ Site La Pommeraie à Argentan.

Unisat 61

Grâce à des conditions de travail aménagées et à son encadrement, l'Esat offre la possibilité aux personnes en situation de handicap, qui ne sont pas en mesure momentanément ou durablement d'exercer une activité professionnelle en milieu ordinaire, d'accéder à de nombreux domaines d'activités dans les métiers du câblage, de la métallerie, menuiserie et divers ateliers d'assemblage et de conditionnement.

Notre engagement tend à accompagner chaque personne en situation de handicap dans l'acquisition de compétences, à la formation professionnelle et à la certification de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience.



Pourquoi verser la taxe d'apprentissage à Unisat 61 ?

Votre versement de la taxe d'apprentissage permettra aux travailleurs de nos Esat d'exercer dans un environnement d'apprentissage au sein d'un parc technologique à la pointe des dernières innovations industrielles.



Adap'Entreprise 61

Adap'Entreprise 61 appartient au secteur de l'économie sociale et solidaire. Les Entreprises Adaptées (EA) sont des entreprises à part entière. Elles permettent à des personnes en situation de handicap en âge de travailler, d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions de travail adaptées à leurs possibilités. L'objectif est de faciliter leur insertion au sein de la structure même ou vers d'autres entreprises.

Tout travailleur admis en Entreprise Adaptée a droit au bénéfice d'actions de formation professionnelle.

Elles peuvent :

- ▶ **concerner** des actions de prévention à la sécurité ou des actions de développement des compétences professionnelles ;
- ▶ **soutenir** des parcours d'insertion ;
- ▶ **mettre en place** des formations qualifiantes ou diplômantes ;
- ▶ **participer** à l'inclusion des travailleurs dans la cité.

À ce jour, l'ambition des plans de formation et la réponse à de nombreux besoins se heurtent à des moyens inadaptés.

La perception de fonds de la taxe d'apprentissage pourrait alors permettre de répondre plus efficacement à l'ensemble des besoins.